



REP n°01 :

10 PTS

1.Laquelle, des listes suivantes, représente l'ordre dans lequel les événements énumérés ci-après interviennent dans un audit ?

- A. Analyse et évaluation du contrôle interne.
 - B. Acceptation de la mission.
 - C. Tests d'obtention d'éléments probants.
 - D. Planification de la mission.
 - E. Rédaction du rapport d'audit.
- a) B, D, C, A, Eb) B, D, A, C, E.
 - c) D, B, C, A, E. d) D, B, C, A, C, E.
 - e) Aucune réponse ne convient.

2. Parmi les opérations suivantes, quelle est celle que l'auditeur doit effectuer lors de la procédure d'acceptation de la mission ?

- a) L'établissement du seuil de signification.
- b) L'identification des politiques de contrôle interne et des procédures appliquées.
- c) Une discussion des points importants avec le comité d'audit du client.
- d) L'obtention de la liste des fournisseurs pour une confirmation.
- e) L'analyse du risque inhérent.

3. Avec quoi est établi le contrat entre un auditeur et son client ?

- a) Une lettre de mission.b) Une lettre d'affirmation.
- c) Une lettre d'intention.d) Une lettre administrative.
- e) Une lettre de confort.

4. Comment se nomme le montant qui peut affecter la perception par l'utilisateur d'une information comprise dans les états financiers ?

- a) Risque d'audit.
- b) Risque lié au contrôle.
- c) Risque de non-détection.
- d) Risque inhérent.
- e) Seuil de signification.

5. Indiquer quel composant du modèle du risque d'audit n'est pas contrôlé par l'auditeur :

- a) Risque d'audit.
- b) Risque lié au contrôle.
- c) Risque de non-détection.
- d) Risque inhérent.
- e) Seuil de signification.

6. La mise en œuvre des outils de contrôle interne ne suffit pas, il faut des tests pour une meilleure appréciation du contrôle interne :

- a) Les tests de conformité ou d'existence.
- b) Les pistes d'audit ou chemin d'audit.
- c) L'observation physique.
- d) - Les tests de permanence.
- e) Tout les propositions.

9. Quelles sont les opérations qui sont généralement effectuées dans le cadre

7. L'approche par cycle, cette méthode est plus logique pour le contrôleur : elle permet d'optimiser le temps d'intervention et que l'essentiel a été fait. : Elle consiste à réviser les comptes :

- a) les comptes par cycles.
- b) les comptes dans l'ordre de la balance.
- c) les comptes par cycle des frais de personnels.

8. Dans la prise de connaissance de l'entité et de son secteur d'activité, quelle information ne vous semble pas nécessaire à l'auditeur ?

- a) Le cadre réglementaire du secteur dans lequel l'entité a son activité.
- b) L'organigramme de l'entité.
- c) La composition du conseil d'administration de l'entité.
- d) Le manuel des procédures comptables de l'entité.
- e) **La date de naissance de l'assistante du dirigeant.**

d'un examen limité ?

- a) Une confirmation directe des comptes clients et fournisseurs.
 - b) Une appréciation du contrôle interne.
 - c) Des procédures analytiques et l'obtention par les dirigeants ou par toute personne compétente des informations jugées nécessaires.
 - d) Une observation de la prise d'inventaire des stocks.
 - e) Un contrôle de l'exactitude arithmétique des documents justificatifs ou des documents comptables.
- 10. Les comptes consolidés ne se composent pas généralement de :**
- a) Bilan.
 - b) Compte de résultat.
 - c) CPC.
 - d) Tableau de flux de trésorerie.
 - e) Tableau de variations de capitaux propres.
 - f) Notes annexes aux comptes.

Rep n°02 :6PTS

- les éléments clés pour comprendre comment la mise en place des systèmes de contrôle interne et d'audit est régie et mise en œuvre en Algérie, sous l'impulsion de lois nationales, décrets et normes professionnelles sont :

1.Cadre réglementaire structurant: Le contrôle interne et l'audit sont encadrés par un ensemble cohérent de lois et décrets, garantissant une obligation progressive d'implémentation basée sur la taille, le secteur et le risque. Le décret exécutif n°24-242 de 2024 apparaît comme un texte pivot, obligeant à formaliser des programmes de contrôle interne adaptés à la nature des activités et aux risques identifiés. Ainsi, ce cadre légal vise à professionnaliser et systématiser la gestion des risques et la supervision financière interne dans les entités publiques et privées.

2.Portée et responsabilités Le dispositif s'appuie sur une chaîne de responsabilités clairement définie qui va de la direction générale aux comités d'audit, en passant par les responsables de la conformité et les équipes internes. Cette organisation vise à créer une dynamique où les

contrôles sont suivis, documentés, et réévalués, garantissant une amélioration continue. La formation continue des personnels est soulignée, ce qui est essentiel pour maintenir la pertinence des contrôles face à l'évolution des risques et des contextes réglementaires.

3. Différenciation entre audit interne et audit légal: L'audit interne a une fonction principalement formative et d'accompagnement, orientée vers la performance des systèmes de contrôle et la maîtrise des risques internes. En revanche, l'audit légal est plus formel et vise à valider la conformité des états financiers vis-à-vis des normes. Cette distinction est essentielle, car elle représente deux niveaux complémentaires de garantie pour la fiabilité de l'information financière et la protection des parties prenantes.

4. Secteurs prioritaires et adaptation des dispositifs Le tableau souligne que certains secteurs, comme les banques et grandes entreprises publiques, sont particulièrement concernés par ces obligations du fait des risques financiers plus élevés et de leur impact systémique. La réglementation algérienne adapte donc la rigueur des contrôles à la spécificité des secteurs, ce qui optimise l'efficacité des dispositifs de contrôle sans imposer une charge excessive aux entités de plus petite taille.

Rep n°03 : 4PTS

- Pour évaluer l'efficacité d'un système de contrôle interne (SCI) dans une organisation algérienne en regard du cadre réglementaire national** et des bonnes pratiques, suis ces étapes concrètes et structurées :

1. Définir le cadre d'évaluation

1.1 Référentiels à prendre en compte

- **Normes nationales** : textes algériens sur la gouvernance, réglementation sectorielle, législation comptable et financière (ex. loi comptable, règles de prévention des risques).
- **Bonnes pratiques internationales** : COSO (2013), ISO 31000 pour la gestion des risques, recommandations internes des grandes institutions financières ou industrielles.
- **Objectif** : Avoir une grille de critères qui combine obligations légales + principes de bonnes pratiques.

2. Cartographier le système de contrôle interne existant

2.1 Comprendre l'organisation

- Identification des processus clés (achats, ventes, trésorerie, paie, IT, conformité...).
- Qui fait quoi (organigramme, responsabilités, délégations).

2.2 Documenter les contrôles

- Pour chaque processus :
- 3. Évaluer la conformité réglementaire

- **3.1 Conformité aux normes algériennes**
- Pour chaque exigence légale ou réglementaire applicable :
- Le contrôle existe-t-il ?
- Est-il opérationnel ?
- Y a-t-il une **preuve documentaire** (rapports, procédures, formations) ?
- Exemple de vérification :
- Respect du plan comptable national.
- Séparation des fonctions sensibles (autorisation ≠ exécution).
- Archivage des pièces justificatives selon la réglementation.
- **4. Mesurer l'efficacité des contrôles**
- **4.1 Pertinence**
- Le contrôle est-il adapté au risque qu'il cherche à atténuer ?
- * Si le risque est fort, le contrôle doit être solide.
- **4.2 Fiabilité**
- Le contrôle détecte-t-il correctement les erreurs ou les anomalies ?
- Résultats historiques : taux d'erreurs détectées / non détectées.
- **4.3 Régularité**
- Est-il exécuté systématiquement ?
- Y a-t-il des cycles d'exécution définis et respectés ?
- **4.4 Documentation et traçabilité**
- Existence de preuves d'exécution.
- Archivage des rapports et justificatifs.
- **4.5 Efficiency**
- Le contrôle n'alourdit pas inutilement le processus.
- On évalue aussi le coût vs. bénéfice du contrôle.